

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Février

LA JEUNE ARMÉE

Les opérations du tirage au sort viennent d'avoir lieu dans toute la France et bientôt va commencer la tournée des conseils de révision. Une fois de plus on a pu constater jusqu'à quel point le service obligatoire est entré dans les habitudes de la nation. Ce n'est pas toujours sans regret, et ce sentiment est bien naturel, que les jeunes gens quittent leurs foyers, mais le devoir prime tout et chacun, du moins, sait qu'il n'est ni une victime, ni un paria, mais un citoyen.

Il ne le faut pas oublier, si la République française a modifié la nation, elle a aussi modifié l'armée. Elle a admis à y servir, au même titre, tous les Français sans distinction de caste ou de condition sociale.

Antérieurement, les meilleurs serviteurs du pays, s'ils étaient d'origine plébéienne ou hérétique, voyaient se dresser devant eux d'infranchissables obstacles. Ils étaient condamnés à ne jamais obtenir les grades dont leur mérite les rendait dignes. La Révolution renversa ces barrières et vit éclore cette admirable génération des Hoche, des Marceau, des Kléber, des Desaix, des Lannes, des Ney et de tous leurs émules.

N'est-ce pas aux guerres de la Révolution, consacrées à la défense du sol de la patrie, que l'armée doit un grand nombre de ses plus beaux, de ses plus glorieux souvenirs ?

La Révolution française a imprimé à l'armée un autre caractère. L'armée n'avait été jusque-là que l'armée du roi. La Révolution fit d'elle l'armée de la nation, l'armée de la loi. Depuis cent ans, — et c'est là un souvenir que nous aimons toujours à évoquer, — depuis cent ans, l'armée n'a pas un seul instant perdu ce caractère national. Le rappel n'est-ce pas lui rendre le plus légitime et le plus reconnaissant de tous les hommages ?

L'armée, en notre siècle, a été associée à nos deuils et à nos revers, aussi bien qu'à nos joies et à nos triomphes.

Mais, comment ne pas le redire encore une fois, à travers ces alternatives de gloire et d'infortune, une chose surtout a sauvegardé l'existence même de la patrie, c'est que l'armée de la France n'a jamais cessé d'être l'armée de la loi.

Au lendemain de certaines révolutions, notamment en 1830, on a vu quelques officiers donner leur démission, pour ne pas servir un régime autre que celui qui avait eu leurs préférences et avec lequel ils avaient, par leur naissance et leurs traditions de famille, des attaches intimes. Mais jamais, en aucun temps, même au Deux-Décembre, où ils furent les instruments d'un pouvoir exécutif criminel, on ne vit des officiers user de l'autorité que leurs grades leur conféraient sur leurs hommes pour les entraîner de leur propre initiative, dans une rébellion ou dans une révolte.

Dans les rangs de l'armée, depuis cent ans, il y a eu des officiers appartenant à toutes les opinions, ils ne les ont jamais exprimées sous les armes ; ils n'ont jamais surtout eu la criminelle pensée d'employer à faire prévaloir leurs préférences politiques l'épée qui leur était confiée pour le maintien de l'ordre et la défense de la patrie.

De toutes les fautes que le général Boulanger a commises, la plus dangereuse a été celle dont il s'est rendu coupable lorsque, faisant encore partie de l'armée, il a cherché à s'y créer un parti et à mettre son grade au service de la popularité. Qu'arriverait-il demain s'il se trouvait dans notre armée des généraux et des officiers pour imiter cet exemple ? La France entrerait dans l'ère des *pronunciamientos*. Ce serait la guerre civile en permanence, et ce jour-là on pourrait s'écrier avec une poignante douleur : *Finis Gallie*.

Les soldats ont à leurs devoirs militaires et patriotiques la même fidélité que leurs chefs. Pour rien au monde ils n'y manqueraient, non plus seulement parce que le châtiement suivrait de près la faute, mais parce qu'ils sont assez intelligents pour comprendre le caractère inepte et criminel des appels

à la révolte qui leur sont adressés.

Quant au gouvernement de la République, ce sera son honneur de maintenir avec un soin jaloux ce principe tutélaire : qu'on ne doit pas délibérer sous les armes.

Il conservera à l'armée son caractère de gardienne impassible et impartiale de la légalité et de la Constitution. Ne la mêlons pas à nos luttes électorales, à nos discussions intestines. Que celles-ci lui restent voilées par les plis du drapeau aux trois couleurs, de ce glorieux drapeau que la nation tout entière a salué maintes fois comme le symbole de la devise qui est à jamais celle de la France moderne :

« Liberté, Égalité, Fraternité ! »

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

ÉLECTION DE M. JULES FERRY

A LA PRESIDENCE DU SÉNAT

249 sénateurs ont pris part au vote.

Les suffrages exprimés ont été de 229.

Les voix se sont réparties ainsi :

MM. Jules Ferry.....	148 voix.
Audren de Kerdrel.....	39 —
Magnin.....	26 —
Divers.....	11 —
M. Jules Ferry a donc été proclamé élu.	

OPINION DE LA PRESSE

Le Figaro :

Pour le président de la République, l'élection de M. Ferry est un événement désagréable, car tous ses vœux étaient pour le succès de M. Magnin, son ami personnel, son ancien collègue de la Côte-d'Or. Pour M. Ribot, l'arrivée de M. Ferry au fauteuil présidentiel est la preuve de son absence d'autorité au Sénat, car depuis le départ de M. Le Royer, le ministre de l'intérieur a combattu la candidature de l'ancien président du conseil.

Le Soleil :

M. Ferry, président du Sénat, est un rival à terme pour M. Carnot. Il est vrai qu'il rentre assis, ce qui n'est pas une position belliqueuse, selon la remarque d'un député. En résumé, tout

le monde s'accorde à attacher une importance au moins relative au vote d'hier. Il serait, en effet, difficile de ne pas voir, dans l'élection de M. Ferry à la présidence du Sénat, un acte qui peut exercer une grande influence sur l'orientation de la politique républicaine dans les deux Chambres.

Le Gaulois :

Le même jour, l'auteur de l'article 7 et des expulsions est ramené à la lumière, désigné pour l'une des trois premières places de la République, et l'ambassadeur de cette République proteste du dévouement de son chef à la prospérité de l'Église catholique.

Le Petit Parisien :

La vérité, c'est que le Sénat, en élisant M. Ferry, veut protester contre l'anarchie gouvernementale. Il marque son désir de voir cesser les défaillances, les compromissions, les lâchetés auxquelles le pays assiste depuis trop longtemps.

Le National :

M. Ch. Laurent se demande, dans le *Journal*, ce qu'il adviendrait de nous si nos destinées dépendaient de ceux qui, n'ayant jamais rien fait pour le pays, hurlent ainsi quand ils voient reparaître un de ceux qui l'ont servi.

Le Paris :

N'est-ce pas un curieux spectacle au moment où tous les matins on tue deux ou trois hommes politiques ? Le plus tué de tous se met à marcher...

Le Temps :

La gauche du Sénat n'a pas craint de manifester, par un choix caractéristique, son désir de faire prévaloir dans la conduite des affaires les idées du Gouvernement représentées par des hommes de caractère.

L'Autorité :

Il appartenait au Sénat, issu du suffrage restreint, qui a recueilli dans la personne de Ferry l'épave rejetée par le suffrage universel, d'adresser cette suprême provocation au Pays.

La Gazette de France :

Ce choix est d'autant plus significatif que M. Magnin, opposé à M. Ferry, passait pour le candidat préféré de M. Carnot.

La Justice :

Il n'y a pas de fait matériel plus propre à faire comprendre la révision au pays que celui-là : M. Ferry, président du Sénat.

D'où donc part l'action secrète dont nous voyons le résultat.

L'Intransigeant :

Les infortunés (les radicaux) s'aperçoivent un

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

LE GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

I

C'était le soir du Grand-Prix de Paris, le dernier jour fashionable après lequel les élégants prennent leur volée vers les côtes de la Normandie ou de la Bretagne. Jour d'émotion ou de fièvre, où tout le monde devient sportsman pour une heure, où tout Paris, dans le sens le plus large du mot, se porte à Longchamps et en revient triomphant ou consterné, selon que la victoire nous est restée ou qu'elle a suivi les coureurs anglais.

Ce soir-là, un des grands cercles du boulevard, que nous ne désignerons pas plus clairement, et qui comptait parmi ses membres plusieurs propriétaires de chevaux, plusieurs associés d'écurie, était particulièrement animé. Le cheval français, battant son adversaire d'un nez ou d'une encolure, on n'avait pu le déterminer au juste, avait vu son numéro victorieux affiché au milieu du délire général... Il y avait deux ans que les Anglais, au nez et à la barbe des propriétaires français, enlevaient les cent mille francs dont la ville de Paris donnait sa part tant à contre-cœur...

La victoire avait été remportée par une écurie nouvelle, fort sympathique, et dont les couleurs, en une saison, étaient devenues célèbres.

On fondait sur son avenir les plus grandes espérances et toutes ces circonstances paraissaient donner un nouveau prix au triomphe du champion français. On l'avait donc célébré dans le cercle dont nous parlons avec des libations particulièrement copieuses. Sans être ivre, chacun était allumé. L'animation, la chaleur de la journée, la fièvre du jeu, la poussière avaient desséché les gosiers, et le champagne coulait à flots...

Mais on ne pouvait pas rester toute la nuit à boire et à discuter sur les performances des chevaux anglais et français, et sur les mérites plus ou moins grands de l'entraînement de chaque nation. Il y avait parmi les membres du cercle des parieurs qui avaient oublié de fortes sommes dans les sacoches des bookmakers et qui n'auraient pas été fâchés de se rattraper, d'autres qui avaient leurs poches pleines d'un grain qui les avait un moment transportés, mais qu'ils brûlaient du désir de repasser à d'autres. Aussi la table du baccarat se vit-elle, dès que minuit approcha, entourée d'un cercle pressé de pontes plus audacieux et plus acharnés que jamais.

La banque, mise aux enchères, fut adjugée au duc de Morlac. Celui-ci avait depuis quelques jours un bonheur insolent. C'était un homme de quarante-cinq ans, de grand air, l'œil arrogant plutôt que fier, portant la moustache et la barbiche très noires, le teint pâle, l'épiderme ridé et fatigué, le crâne dépourvu par une calvitie précoce... Possesseur d'une grande fortune, héritier d'un vieux nom, sa situation était haute à Paris.

Il n'y avait sur sa vie qu'une tâche, mais une tâche à peine apparente aujourd'hui, un mariage d'intérêt platement bas, avec une roturière difforme, morte, du reste, après avoir donné à son mari un fils qui approchait maintenant de la vingtième année. Le duc, libre, menait dans toute la force du terme ce qu'on appelait la haute vie, jouant beaucoup, pariant ferme, fréquentant les premières, les boudoirs des horizontales à la mode, mais restant malgré tout correct et inattaquable. Fort à l'épée, tireur adroit, il avait eu deux ou trois duels retentissants.

Bien qu'il jetât l'or par les fenêtres pour ses plaisirs, et qu'il risquât sans sourciller, sur le tapis vert ou sous le champignon des courses des sommes considérables, on le disait dur, impitoyable, très près de ses intérêts, presque avare, discutant pour quelques francs avec ses domestiques, après avoir laissé sans émotion au cercle des liasses de billets de banque.

Il y avait déjà un instant que le duc donnait à la chance le favorisait encore.

— C'est à ne plus jouer contre lui, s'était écrié un ponte en déveine.

L'exclamation avait amené un sourire sur les lèvres du banquier.

Le jeu continua.

Derrière le duc se tenait un garçon qui prenait au fur et à mesure les cartes brûlées et les jetait dans la corbeille.

Face incolore, entièrement rasée, cheveux coupés ras, blanc comme sa cravate ou le devant de sa chemise, il avait la raideur et l'impassibilité d'un automate... Les yeux seuls flambaient et une flamme s'en échappait, comme d'un feu sur le-

quel on répand de l'huile, chaque fois qu'ils se portaient sur le duc. Mais les jours, tout à leur passion, n'avaient point remarqué ce détail. D'ailleurs, l'employé était attaché au cercle depuis quelques temps déjà. On était habitué à sa figure, à l'expression de sa physionomie et on n'y prenait pas garde... L'homme venait, disait-on, d'Amérique, et se nommait Williams Waston.

On n'aurait pas pu dire quel était son âge, car il avait une de ces têtes vieillies avant le temps, soit par les privations, soit par les vices précoces, et sur lesquelles on ne saurait mettre une date, même approximative.

La mâchoire forte, osseuse, la bouche large, donnait à la figure un air bestial et féroce.

Les narines dressées en l'air comme une trompe d'éléphant, de ces narines dans lesquelles on dit qu'il pleut, avaient un aspect narquois et goguenard.

Le duc gagnait toujours.

Les billets de banque, les jetons, les louis s'amoncelaient devant lui.

Les pontes désorientés en étaient réduits à faire de faux tirages pour tâcher de changer la main.

Il y avait autour de la table ce calme silencieux qui se produit dans les foules aux grandes occasions.

Des curieux s'étaient approchés et regardaient, non sans un secret sentiment de convoitise.

M. de Morlac continuait à tailler sans émotion, avec le calme flegmatique d'un Anglais.

Le silence était solennel, les cœurs serrés.

(A suivre).

Peu tard que ce Sénat qu'ils auraient dû abattre lorsqu'il en avait le pouvoir, est en train de prendre sa revanche.

Le Journal des Débats :

A défaut de MM. Bardoux et Jules Simon, sur qui nos préférences personnelles se seraient portées et qui auraient été à tous égards, dignes de monter au fauteuil, nous n'apercevons au Luxembourg aucun candidat qui mérite mieux que M. Jules Ferry de recueillir la majorité des suffrages.

En nommant M. Ferry, l'Assemblée dont il fait partie réparera une des plus criantes, une des plus laides injustices politiques qui aient été commises dans ce pays depuis de longues années; elle mettra à sa tête, et aussi à la tête du Congrès pour le cas où celui-ci viendrait à se réunir, un homme capable de parler ferme, de diriger et de vouloir.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 23 février

Après l'expédition de quelques lois d'intérêt purement local, la Chambre se remet à la suite de la discussion du budget de 1893.

M. Tirard dépose sur le bureau le projet frappant d'un impôt les opérations de bourse et demande la discussion immédiate.

M. Yves Gyot, au contraire, demande l'ajournement de la question, qui permettrait à la Chambre d'étudier mûrement le projet et de se prononcer en connaissance de cause.

M. Tirard insiste pour la discussion immédiate. Finalement la Chambre, après maints discours pour et contre, prononcés par MM. Villebois-Mareuil et Jourde, décide, par 426 voix contre 88, que le projet sera immédiatement discuté.

M. Tirard expose les avantages de son projet qui est loin de supprimer la coulisse et les opérations multiples qui s'y brassent.

M. de Lamarzelle fait observer que le projet présenté par M. Tirard laisse plusieurs questions dans l'ombre, telle que le parquet, la coulisse, etc. Il est indispensable, d'après le député conservateur, de régler d'une façon toute spéciale les diverses opérations qui se font en bourse par ces deux moyens.

M. Gauthier de Clagny estime que la spéculation est la meilleure matière imposable.

M. Naquet est d'un avis contraire. Parbleu ! le sémita défend la cause de M. de Rothschild.

La discussion générale est close.

A LA SORBONNE

M. Larroumet faisait mercredi matin une conférence fermée réservée aux étudiants qui se préparent à la licence ès-lettres. Il n'y a eu aucun incident. M. Larroumet a trouvé sur sa table une lettre, signée de plusieurs étudiants, conçue en ces termes :

« A Monsieur Larroumet »

« Les étudiants de la Faculté des lettres soussignés déclarent n'avoir jamais eu l'intention de mettre personnellement en cause les membres de la Faculté. Ils protestent énergiquement contre toute explication de leur attitude qu'on pourrait donner en ce sens et prient monsieur Larroumet de croire au respect et à la reconnaissance qu'ils lui témoignent toujours pour son dévouement envers les étudiants. »

M. Larroumet a dit qu'il ne s'était pas cru visé et qu'après la décision de la Faculté donnant satisfaction aux étudiants, il ne doutait pas

que l'incident ne fût définitivement clos. Puis il a fait sa conférence dans un calme parfait.

LES CANONS A TIR RAPIDE

On se souvient des vifs reproches adressés jadis à M. Barbey, alors ministre de la marine, par M. Clémenceau, au sujet du retard apporté à la construction de canons à tir rapide.

M. Barbey s'était vu attaquer parce qu'il s'occupait plus activement de la transformation de nos anciennes pièces que de la commande de pièces nouvelles à l'usine Canet. Il voulait aller vite.

Le temps semble donner raison à l'ancien ministre de la marine, au double point de vue de la puissance de notre artillerie navale et des intérêts de nos finances.

Il ressort, en effet, du rapport sur le budget général de 1893, fait par M. Thomson, rapporteur du budget de la marine, que la transformation d'un canon de 16 centimètres revient à 6,456 fr., tandis qu'une pièce système Canet coûte 36,900 fr.

En outre, l'usine Canet, qui devait, par traité, fournir 30 canons en 1892, en a seulement livré 10 ; tandis que 180 pièces ont pu être transformées. L'armement de notre flotte sera donc complété plus rapidement, sans compter la difficulté parfois insurmontable pour les constructions navales d'installer des pièces Canet à bord de bâtiments qui n'ont pas été construits pour cela.

Des expériences faites dernièrement dans la Méditerranée avec des canons transformés ont donné de très bons résultats.

AU TONKIN

Le courrier du Tonkin nous apporte les récits de divers engagements ; on signale notamment l'attaque d'un convoi fluvial qui se dirigeait vers Cao-Bang et qui a été attaqué par deux cents chinois : on a eu une peine très grande pour le dégager.

La région comprise entre Tray-Hu et Baoha où le lieutenant Lachenerie et les sergents Aubry et Dussauney ont trouvé la mort, est toujours en effervescence ; on a dû former une colonne pour aller la pacifier.

La région de Langson est également toujours sillonnée par de nombreuses bandes chinoises qui inquiètent sans trêve les villages de la frontière. Poursuivies, elles se réfugient en Chine pour réparer peu après sur des points plus éloignés ; sur le territoire chinois, ces bandes trouvent aide et protection et même du renfort.

De nombreux combats ont eu lieu de ce côté.

Dans le cirque de Lacum, le capitaine Betboy, avec une compagnie de légionnaires, a infligé aux bandits une défaite sanglante. Ceux-ci ont laissé beaucoup d'hommes sur le terrain ; dans le deuxième territoire militaire, le village de Tac-Kuyen a été attaqué par une centaine de pirates ; les habitants, surpris, se sont réfugiés dans un blockhaus et ont résisté pendant trois heures.

Les pirates se sont retirés après, avoir eu une trentaine des leurs tués ou blessés, dès que les troupes de secours ont été signalées ; les pertes dans le village sont néanmoins importantes.

On annonce par contre plusieurs soumissions de chefs, venus avec leurs bandes déposer et livrer leurs armes et munitions, notamment celle de Ley-Man, qui a fait sa soumission avec cent de ses partisans ; c'est ce chef qui avait enlevé autrefois les frères Roque.

L'école supérieure de guerre

Le général Lamiroux commandant la 24^e division d'infanterie, est nommé au commandement de l'école supérieure de guerre, en remplacement du général Lebelin de Dionne, passé dans la réserve. Le général Lamiroux est nommé en même temps membre du comité d'état-major.

La France à Siam

On télégraphie de Bangkok au Standard : La situation se tend entre Français et Siamois.

Le consul français à quitté Bangkok après une violente altercation avec le ministre des affaires étrangères ; le résident de France a exigé des excuses qui lui ont été faites par le prince premier ministre.

Des Français ont été victimes de l'arbitraire des autorités siamoises.

La presse française indo-chinoise est irritée contre le Siam et demande qu'une opération militaire soit faite le long du Mekong.

CHRONIQUE LOCALE

Conférence

Demain, dimanche, à 4 heures du soir, dans la salle du théâtre :

CONFÉRENCE de M. MUNIN-BOURDIN, sur les PRÉVOYANTS DE LA VENIR.

Conseil Municipal de Cahors

Le Conseil municipal se réunira après-demain lundi, 27 du courant, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Pétitions et demandes diverses.

BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Il y a longtemps que les journaux de Cahors et ceux de la région se préoccupent de la grosse question de la cherté de la viande et de l'attitude arrogante des bouchers. Pour eux les arrêtés municipaux ne sont rien. Ils se drapent dans leur omnipotence et fiers d'un monopole qu'on leur a trop longtemps laissé, ils remballent sans se gêner les clients qui osent protester contre l'exorbitance de leurs prix.

Cette attitude de la corporation parfaitement unie des bouchers, doit être la même partout. Mais ce qui existe ailleurs plus que chez nous, c'est l'esprit d'initiative. Il ne s'agit pas de toujours compter sur l'administration municipale pour défendre les intérêts de chacun, il vaut mieux le plus souvent compter sur soi-même. C'est ce que pensent nos voisins de l'Aveyron. Décidés à ne plus payer la viande deux ou trois fois sa valeur, une Société vient de se former à Millau, par l'organisation d'une boucherie coopérative.

A ce sujet, nous lisons dans le Journal de l'Aveyron :

« Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le capital nécessaire au fonctionnement de la boucherie coopérative est complètement souscrit. Aujourd'hui, doit avoir lieu une réunion des sociétaires, pour la nomination du conseil d'administration ; aussitôt nommé, ce conseil s'occupera du choix du local,

du personnel employé, et tout permet d'espérer que, pour Pâques, on verra s'élever quelques beaux bœufs dans les magasins coopératifs. »

Nous croyons intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-dessous les statuts de cette Société de boucherie coopérative.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ
NOM ET SIÈGE SOCIAL

Article 1^{er}. — Entre les soussignés et toutes les personnes majeures sans distinction de sexe qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une Société civile coopérative anonyme de consommation, à capital et personnel variables, sous la dénomination de l'« Economie Millavoise ».

Le siège social est fixé à Millau, dans le local où seront installés les magasins, lequel sera spécialement indiqué dans l'acte de constitution définitive de la présente Société.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 2. — La Société a pour but l'achat et l'abattage des bestiaux, le dépeçage et la vente au détail de la viande aux sociétaires et adhérents.

Toutefois, le conseil d'administration aura le droit d'étendre les opérations de la Société à d'autres branches de la consommation.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. — La durée de la Société est fixée à 99 ans. La perte de la moitié du capital social entraînerait la dissolution de la Société, et la liquidation aurait lieu au prorata de l'apport de chacun.

Les versements des adhérents devront leur être remboursés intégralement.

CAPITAL SOCIAL

Art. 4. — Le capital social est fixé à la somme de 10,000 fr., et divisé en 200 parts de 50 fr., libérables par moitié en souscrivant, avec faculté de libération totale immédiate. La seconde moitié pourra être appelée par le conseil d'administration, suivant les besoins de la Société en deux versements de 12 fr. 50.

Les parts seront nominatives, même après leur entière libération. Elle ne pourront être cédées ni transférées.

Aucun sociétaire ne pourra souscrire plus de cinq parts.

La Société ne pourra commencer à fonctionner que lorsqu'elle aura réuni la moitié du capital social, et 300 sociétaires ou adhérents.

Les parts sont productives d'intérêt à 5 0/0 à partir du premier versement.

RESPONSABILITÉ

Art. 5. — La responsabilité des associés est limitée au montant de leur apport.

REMBOURSEMENT DES ACTIONS

Art. 6. — Lorsqu'un sociétaire sera exclu, la Société devra lui rembourser son compte dans le mois qui suivra l'exclusion. Ce compte sera réglé d'après le dernier inventaire approuvé. Il en sera de même sur leur demande, pour les héritiers d'un sociétaire décédé.

En cas de retraite ou de démission d'un sociétaire, son compte ne sera réglé et le remboursement effectué que d'après l'inventaire qui suivra sa retraite.

Toutefois, sauf le cas d'exclusion, aucun remboursement ne serait effectué si le capital social se trouvait réduit de plus de la moitié.

(A suivre.)

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE

L'ASSASSINAT

IX

SOMBRES PRÉSAGES

— Las ! je me comprends, reprit le roi en l'interrompant avec un soupir. Si Dieu me permet d'aller en guerre.

— Sire ! j'ai vu vos armées en route : elles brûlent de vous voir à leur tête, et de courir à la victoire sous un si grand général.

Henri acheva sa phrase, sans paraître tenir compte de l'interruption enthousiaste de son officier des gardes.

— ...Mais tu m'accompagneras partout. Tu seras à mes côtés, mon cher écuyer d'autrefois.

— Mon unique soin sera de veiller sur mon roi. Le Seigneur m'assistera, lui qui m'a sauvé en route des embûches des jésuites.

— Toi aussi, mon fils ?... Ah ! les enragés !... J'ai commis une grande faute, je le reconnais maintenant, d'avoir rappelé ces gens, qui n'ont

rien appris, rien oublié... Mon indulgence ne m'aura servi à rien, car ils ont repris leurs prédictions et leurs fureurs.

— Sire ! chassez-les à jamais du royaume.

— Trop tard, maintenant... Hélas ! en ces jours critiques, que de fois je me suis ressouvenu des paroles solennelles de ton aïeul, dans le bourg de Pailhat incendié...

— Du monstre Massin, dont me parle si souvent Michel.

— Chaque fois que je n'ai pas consulté madame Marie de Beauvilliers, ce qui correspondait à ton éloignement de la cour, mon fils, mauvaises résolutions je pris, et des orages se formèrent contre moi.

— Confiez-vous en l'avenir, Sire ! Avec votre vaillante armée, vous pouvez braver tout orage et tout péril.

— Hélas ! répondit Henri en soupirant encore. Marcel prit congé du roi qui l'engageait à aller voir ses amis et à le rejoindre dans la soirée.

Dans la galerie, notre officier n'aperçut que des visages tristes et soucieux.

On s'entretenait à voix basse des sinistres prédictions qu'on colportait, des paroles inquiètes du roi, de tous les signes précurseurs d'une catastrophe.

— Il y a des anges et des démons, se mit à dire un gentilhomme qui était Haramboure, de bons et de mauvais génies...

— Oui, répliqua Daubigny, il y a la reine Marguerite avec les gens de l'autre reine.

— Les Concini !

— Avec les jésuites.

— Harnibieu ! fit Crillon, vous avez raison, M.

D'Aubigné.

— C'est la première fois, M. de Crillon, que je vous vois si complètement de mon avis. Espérons que ce ne sera pas la dernière.

— Au fait, intervint Belzunce, j'ai vu tantôt à une fenêtre la Galligai avec sa figure chafouine. Elle parlait bas à son mari, et tous deux avaient un sourire de joie diabolique. On eût dit qu'ils se gaudissaient de l'anxiété de notre Henriot.

— Tandis que hier, fit observer Chicot, la bonne Margot envoyait au roi une lettre de son hôtel du Petit Pré-aux-Clercs, pour l'avertir qu'elle connaissait une prophétie de La Brosse, qui désignait le 14 mai comme un jour de danger mortel. Elle le suppliait de ne point quitter le Louvre.

— J'espère bien qu'il ne sortira pas, le reyot, dit Castaignac.

— D'Épernon et le père Cotton se trouvaient là, avec Périnet. Henri leur montra la lettre de Marguerite.

— Que dirent le duc et les autres ?

— Périnet prétendit que La Brosse était un ignorant, un bêtire, un pédant ; que lui, Périnet, pouvait garantir, selon ses études, qu'il n'y avait nul péril à craindre.

— Et d'Épernon ?

— Le duc rappela au roi qu'il avait désiré voir vers quatre heures, après le dîner, les préparatifs de fête aux environs de l'Hôtel-de-Ville et du Pont Notre-Dame, que sa visite accélérerait le travail.

— Quelle était l'opinion du confesseur ?

— Le père Cotton ne disait pas grand-chose, seulement il opinait par des signes de tête dans

le sens du duc, quand celui-ci ajouta que Sa Majesté ne pouvait partir en guerre avant la cérémonie solennelle de la rentrée de la régente, que si les apprêts ne s'achevaient promptement, le roi se verrait obligé de différer son départ pour cette guerre qui lui tenait à cœur.

— Et qu'a répondu le roi !

— Qu'il verrait... qu'après tout il avait besoin de causer avec Sully, qui était malade et retenu à l'Ars-éal.

En attendant tout cela, Marcel résolut de retourner dans le cabinet royal, pour conjurer Henri IV de ne point s'exposer dans les rues de Paris pendant cette journée que tant de circonstances fortuites ou non semblaient signaler comme funeste et calamiteuse. Il se proposait en même temps de lui rapporter ce qu'il avait entendu dire, une heure auparavant, dans les rangs du peuple.

Mais les gardes lui apprirent que le roi venait de se rendre dans l'appartement de la reine, avec laquelle il devait dîner.

Marcel alla retrouver ses amis, Michel et Gargantua, qui l'attendaient dans la cour.

Tous les trois remontèrent à cheval et atteignirent bientôt Montmartre.

Marcel embrassa sa vieille mère, qui le mena en pleurant auprès de Marie de Beauvilliers.

L'esprit de la pauvre femme était toujours un peu dérangé, mais elle avait maintenant de longs jours lucides.

(A suivre.)

Les fonds du pari mutuel

La commission de répartition des fonds du pari mutuel s'est réunie au ministère de l'agriculture sous la présidence de M. Viger. 1,647,400 francs ont été répartis entre un certain nombre d'œuvres de bienfaisance, dont 245,000 francs pour Paris et 1,402,400 francs pour les départements. Nous relevons parmi les subventions aux œuvres de bienfaisance des départements :

- 500,000 francs accordés à la ville de Belfort pour la construction d'un hôpital.
- 240,000 francs à la ville de Florac (Lozère) pour la création d'un hôpital-hospice.
- 180,000 fr. à la ville de Bergerac, pour l'achèvement de l'hôpital civil et militaire.
- 150,000 francs à la ville de Bar-le-Duc pour la création d'un asile de vieillards.
- 80,000 fr. au département de la Seine-et-Marne pour la création d'un asile de vieillards et d'incurables.
- 40,000 fr. pour la création d'un hospice de vieillards et d'infirmiers à Bruyères (Vosges).

Et pour le Lot ? Rien. Dieu sait pourtant s'il y a à faire, en fait d'œuvres de bienfaisance dans notre département !

Les réservistes

Une partie des réservistes des classes 1883 et 1887 ou marchant avec ces classes, sont appelés à prendre part à une période d'exercice de 28 jours en 1893. Il n'y aura pas de convocation par voie d'affiches. Les appels, tous individuels, seront faits dans l'ordre suivant :

I. — Les hommes susceptibles d'être appelés au printemps de 1893 seront convoqués par ordres d'appel individuels.

II. — Seront convoqués par ordres d'appel individuels au printemps de 1893, ou pendant tout le cours de l'année, suivant le cas :

Infanterie. — Du 10 avril au 7 mai, les réservistes affectés :

- 1° Aux dépôts des régiments régionaux d'infanterie : 145^e, 146^e, 147^e, 148^e, 149^e, 150^e, 151^e, 152^e, 153^e, 154^e, 155^e, 156^e, 157^e, 158^e, 159^e, 160^e, 161^e, 162^e, 163^e.
- 2° Aux dépôts des bataillons de chasseurs alpins stationnés dans les 14^e et 15^e corps d'armée : 6^e, 7^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 22^e, 23^e, 24^e, 27^e, 28^e et 30^e bataillons.

Du 10 avril à la fin de l'année : les réservistes des régiments régionaux appartenant aux bataillons des 145^e bataillon de Montmédy, 146^e bataillon de Frouard et de Pont-Saint-Vincent, 149^e bataillon des forts de la Haute-Moselle, 154^e bataillon de Lionville et de Gironville, 155^e bataillon de Longwy, 155^e bataillon de Lyon-Tournoux 155^e bataillon de Lyon-Modane, 162^e bataillon des forts de la Meuse.

Infanterie légère d'Afrique. — Du 10 avril au 7 mai : les réservistes affectés aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique du 18^e corps d'armée, accompliront leur période aux 57^e et 18^e régiments d'infanterie.

Cavalerie. — En quatre séries échelonnées du 23 janvier au 11 juin (classes 1883 et 1887) : les réservistes de cavalerie appartenant soit aux régiments actifs soit aux régiments de réserve.

Par exception : 1° Dans les 2^e et 3^e régions de corps d'armée, aucun appel de réservistes affectés aux régiments de cavalerie de corps ou aux régiments de cavalerie de réserve, n'aura lieu au printemps ; 2° dans la 18^e région, l'appel aura lieu seulement en trois séries échelonnées du lundi 25 janvier au dimanche 7 mai.

Artillerie. — Echelonnées du 10 avril à la fin d'août (classes 1883 et 1887) : les réservistes exercés appartenant aux régiments d'artillerie de corps et divisionnaires, et quelques réservistes des bataillons d'artillerie de forteresse, suivant les besoins du service ou de l'instruction.

Echelonnées pendant toute l'année (classes 1883 et 1887) : les réservistes appartenant aux compagnies d'ouvriers d'artillerie, aux compagnies d'artificiers, aux escadrons actifs du train des équipages.

Génie. — Echelonnées du 10 avril à la fin d'août (classes 1883 et 1887) : une partie des réservistes du génie, suivant les besoins du service.

Echelonnées pendant toute l'année (classes 1883 et 1887) : les réservistes des sapeurs-mineurs affectés au service de la télégraphie optique et aux réseaux électriques des forteresses.

Catégories diverses. — Echelonnées pendant tout le cours de l'année.

Classes 1883 et 1887 : les réservistes des sections de secrétaires d'état-major et du recrutement ; des sections de commis et ouvriers militaires d'administration, des sections d'infirmiers militaires ; de la gendarmerie ; de toutes armes, affectés aux greffes des tribunaux militaires ; auxiliaires du service télégraphique.

Classes 1883, 1886 et 1887 : les hommes exerçant les professions de tailleur, cordonnier et armurier, affectés aux corps dont les réservistes sont appelés cette année.

Quelques réservistes des classes 1883, 1886, 1887, appartenant aux régiments d'infanterie de réserve, choisis de préférence parmi les plus instruits, seront appelés, exceptionnellement, en dehors de la convocation normale d'automne, par ordres d'appel individuels.

Seront convoqués en 1893, par ordres d'appel individuels, pour une période d'exercice de 4 semaines :

De 21 août au 17 septembre (classe 1889) : Les hommes dispensés en vertu de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 ; les hommes dispensés en vertu des articles 21 et 22 de la même loi, et qui auront fait connaître au général commandant la subdivision de région de leur domicile avant le 1^{er} avril 1893, leur intention de concourir ultérieurement pour l'obtention du grade de sous-lieutenant de réserve.

III. — Les réservistes ainsi convoqués recevront un ordre d'appel individuel, au moins un mois avant la date de leur départ ; ceux d'entre eux qui pourraient avoir à présenter des demandes d'ajournement, de dispense comme soutien de famille, de réforme, etc., devront adresser aussitôt leur demande au commandant du recrutement par l'intermédiaire de la gendarmerie.

NOTA. — Hors le cas de force majeure dûment constaté, de dispense ou d'ajournement accordé par l'autorité militaire, tout réserviste qui ne sera pas rendu à destination le jour fixé par les ordres d'appel sera passible d'une punition disciplinaire. En cas de récidive, il sera poursuivi comme insoumis.

Le facteur rural

S'il est un serviteur modeste et méritant, c'est le facteur rural. Au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes, la Chambre des députés s'est occupée de la situation de ces employés si dignes d'intérêt, et à droite comme à gauche, ils ont trouvé d'ardents défenseurs.

M. Le Hérisse a proposé un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre 7 d'une somme de 600,000 fr., destinée à donner un jour de congé par mois aux facteurs ruraux. La Chambre a pris en considération, puis adopté, l'amendement Le Hérisse.

Les facteurs ruraux auront donc un jour de congé par mois. Est-ce trop pour de pauvres diables qui, par tous les temps, font des parcours quotidiens de 30 à 40 kilomètres ? Et souvent par quels chemins, surtout à la saison où nous sommes : Nous laissons à nos lecteurs des campagnes le soin de le dire.

Le droit de douane sur les blés

Il est une question qui intéresse au plus haut degré le monde agricole ; c'est celle de la fixité du droit de douane sur les blés.

L'avilissement de plus en plus accentué des prix a causé un profond découragement parmi les agriculteurs qui s'adonnent plus spécialement à cette culture. Diverses sociétés agricoles ont émis des vœux à ce sujet. Voici celui adopté par la Société des agriculteurs du Gard et par le Syndicat agricole d'Aire (Pas-de-Calais) :

Que le droit de 5 fr. sur le blé soit maintenu pour toute la durée du tarif général actuel.

Qu'au cas de récolte déficitaire, il ne soit apporté à ce droit d'autre modification que celle qui résulterait d'une loi promulguée d'avance et fonctionnant automatiquement, en ce sens, qu'en prévision du cours de 30 fr., constaté par les mercuriales officielles, une détaxe de 2 fr. se produirait sur simple décret ou circulaire ministérielle.

Qu'au-dessous du cours de 25 fr. le rétablissement du même droit de 2 fr. aurait lieu dans les mêmes conditions.

En effet, pourquoi le cultivateur, dont le travail est autrement pénible que celui de l'industriel et du commerçant, ne serait-il pas suffisamment protégé pour n'avoir rien à craindre de la fluctuation des prix ? Ne serait-il pas juste que le gouvernement puisse, quand par exemple nous nous trouvons en face d'une récolte comme celle faite par les Etats-Unis en 1891, et dont nous sentons encore le contre-coup, augmenter le droit tant que le blé ne sera pas revenu à un prix moyen rémunérateur à fixer ?

Le relèvement du prix des blés n'amènerait pas une augmentation du prix du pain et la production nationale y trouverait son compte. C'est là une question capitale.

Syndicat des planteurs de tabac

La commission administrative du Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot a l'honneur de rappeler aux adhérents du Syndicat que la réunion trimestrielle obligatoire aura lieu, conformément aux statuts, le dimanche 5 mars, dans une des salles de la mairie de Cahors, à 2 h. de l'après-midi.

La commission donnera communication de ses études sur les questions les plus urgentes intéressant le Syndicat. Elle profite de cette occasion pour rappeler aux cultivateurs planteurs qui n'ont pu se faire inscrire qu'ils n'ont qu'à se présenter à cette réunion où sera acceptée leur adhésion.

La Commission.

Arrestation

La police de Cahors a mis en état d'arrestation, sur mandat d'arrêt du parquet de Montauban, Henri Bourgade, dit Etienne, demeurant place St-Laurent, 2, à Cahors, inculpé de tentative d'avortement dans le canton de Montpezat.

Cet individu, qui exerce la profession de médecin empirique, a déjà été condamné deux fois à huit mois et quinze mois de prison, pour des faits de même nature.

Vol

Ces jours derniers, on a volé dans l'église de St-Urcisse, une chaîne d'or, dite jaseron, vulgairement appelée tour de cou, pesant 70 grammes, indépendamment du petit barillet et de la petite croix qui y étaient joints.

Pour s'emparer de cet objet qui était passé au cou d'une statue de la vierge, le malfaiteur a dû monter sur l'autel, et de là sur le tabernacle pour pouvoir y atteindre.

Cet objet aurait été évalué à la somme de 140 francs.

Régeac

La société musicale les Artisans réunis, organise pour le 5 mars prochain un bal à son bénéfice, dans la salle Saint-Fargeau.

Le prix d'entrée est fixé à 3 fr. par cavalier.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 février 1893

Naissances

Verlier, Mathilde-Jeanne-Louise, rue de la Rivière, 6 bis.

Molle, Marie-Andrée, Allées Fénelon.

Malirat, Léon-Augustin, rue Chanterrie, 1.

Mas, Fernande-Jeanne-Louise, impasse Catonne, 7.

Larroumet, Léon, rue Labarre, 35.

Gagnayre, Hélène-Augustine-Elizabet, rue St-Barthélemy, 7.

Delpach, Hélène-Marie, impasse du Pouget.

Rouquié, Alphonse, rue St-Pierre, 7.

Décès

Périé, François, terrassier, 42 ans, à l'hospice.

Tisné, Pierre-Fortuné-Espérance, 3 ans et demi, rue St-Claire.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mardi 28 Février 1893

La Fille de Madame Angot

Opéra-Comique en 3 actes

Paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning

Musique de Ch. Lecocq

Variétés

Archives départementales

(Partie postérieure à 1790)

(Suite)

Dans les articles qui précèdent, nous avons voulu donner une idée de nos archives anciennes. Nous allons faire de même pour la partie moderne.

Cette partie du dépôt, comme la partie ancienne, se compose de papiers classés par séries et articles dans l'ordre de matières ci-après indiqué :

« Personnel et administration générale ; Administration et comptabilité départementale ; Finances ; Domaines ; Guerre et affaires militaires ; Travaux publics ; Instruction publique, Sciences et arts ; Justice ; Cultes ; Établissements de bienfaisance ; Établissements de répression, etc. . . . »

On entend par série, un titre générique, sous lequel viennent se grouper des sous-titres s'y rattachant, que l'on désigne sous le nom d'articles, lesquels à leur tour, se subdivisent à l'infini.

Pour en avoir une idée, prenons, comme exemple, la série des « travaux publics ». Cette série comprend les articles ci-après :

« Ponts et Chaussées ; Grande voirie ; Cours d'eau et usines ; Navigation ; Canaux ; Ports ; Mines et minières ; Dessèchements, voies ferrées etc. . . . »

Par cette courte nomenclature on peut avoir une idée de ce qu'est une série, de son importance et surtout du volume du papier qui la compose.

Il y a trente ans environ, alors que nous étions encore attaché à ce service, nous dûmes, pour apprécier la force de résistance des poutres qui supportent les tablettes sur lesquelles reposent les dossiers, connaître le poids total de ces dossiers. A cet effet, nous primes trois de ces dossiers ou liasses, un gros, un moyen, un petit, que nous pesâmes, et, multipliant la moyenne du poids trouvé par le nombre de liasses existant alors dans le dépôt, nous eûmes un poids total de 160,000 demi-kilogrammes, lesquels a raison de 0,20, prix de vente à l'épicier, à cette époque, représentait une valeur de 32,000 fr.

« Ce poids, énorme pourtant, a dû cependant augmenter, car on a prolongé la durée de séjour dans le dépôt, de bon nombre de documents. Les rôles des contributions directes, par exemple, qui n'y séjournaient que 10 ans, y séjournent actuellement pendant 30 ans, prolongation utile, attendu que ces rôles peuvent servir pendant la période trentenaire, à régler des contestations, soit sur des droits de propriété, soit sur des comptes de famille entre cohéritiers dont l'héritage est resté longtemps indivis, soit sur des remboursements de contributions payées par des fermiers ou par des mandataires etc. . . . »

« Cette partie du dépôt est alimentée, non pas seulement par les bureaux de la Préfecture, mais aussi, par ceux des Sous-Préfectures, de la trésorerie générale, des contributions directes, des tabacs, des ingénieurs, agent-voyers, maires, percepteurs, etc. . . . »

Tous les chefs de ces divers services sont tenus de verser périodiquement, à la préfecture, ceux de leurs papiers qui ont une certaine durée et dont ils n'ont pas un besoin immédiat.

Ces papiers sont inventoriés, classés et coordonnés, par l'archiviste avec les papiers de même nature existant déjà dans le dépôt.

On comprendra que cette masse de papiers, versée périodiquement à la préfecture, rendrait bientôt insuffisant le local affecté aux archives, lequel, pourtant, se compose de tout le second de l'hôtel, c'est-à-dire, de huit grandes salles, si de temps à autres, l'archiviste ne faisait un triage des papiers qui, aux termes des instructions ministérielles, peuvent être livrés aux Domaines pour être vendus en la forme ordinaire.

Après avoir fait le triage des papiers à supprimer, l'archiviste en dresse l'inventaire qu'il soumet au Ministre, et ce n'est qu'après que cet inventaire a été approuvé et vérifié, en outre, par une commission locale nommée à cet effet, qu'il est procédé à la vente des dits papiers.

On le voit, de grandes précautions sont prises pour assurer la conservation des papiers utiles. (A suivre.)

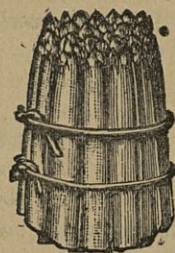
Dernières nouvelles

Le Panama. — L'arrêt

Après deux heures trois quarts de délibérations, la cour de cassation rejette, par un arrêt très fortement motivé, tous les pourvois formés contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, renvoyant devant les assises de la Seine les corrupteurs du Panama.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !



ASPERGES D'ARGENTEUIL

La méthode de culture est envoyée gratis aux lecteurs du Journal du Lot, par Camille LANSON, à Montesson-d'Argenteuil, par Chatou (S.-et-O.).

REVUE HEBDOMADAIRE

Le marché a un peu réagi, on a cherché à expliquer cette légère faiblesse par des retrais des caisses d'épargne, mais en réalité on avait beaucoup monté et il fallait retourner un peu en arrière pour redonner aux cours un peu d'élasticité.

L'argent reste toujours très abondant, et une grosse baisse dans ce sens nous paraît bien difficile. Le 3 0/0 est à 98.15.

Les actions des établissements de crédit sont assez bien tenues. Le Crédit Foncier oscille autour de 1000. Marché toujours suivi sur les obligations foncières et communales.

Le Crédit Lyonnais s'est bien maintenu à 780. On pense que le dividende sera de 30 fr. La Société Générale reste toujours insensible aux variations de la bourse, ce qui est un indice du parfait classement de la valeur. Le Comptoir National d'Escompte a selon nos prévisions regagné le pair.

Nos grands chemins sont en bonnes tendances, malgré des diminutions de recettes.

Les obligations des chemins de fer économiques ne sont pas à leurs cours, si on les compare aux autres fonds similaires.

Les fonds étrangers se sont maintenus très fermes. L'italien s'est avancé à un moment donné jusqu'à 92.90, il reste à 92.60.

L'Extérieure sur des rachats, a dépassé le cours de 63. Les valeurs ottomanes ont continué à être recherchées.

En Banque, la part de Soufres Romains est l'objet de négociations suivies. On assure qu'un acompte sur le dividende sera payé en Juillet.

L'obligation de la Cie Nationale du chemin de fer de l'Equateur sera prochainement cotée en bourse. Le moment est donc propice pour entrer dans cette valeur dont nous avons si souvent parlé.

Le moment est venu où les compagnies américaines d'assurances sur la vie font un étalage pompeux, dans leurs annonces et dans leurs prospectus des chiffres de leur production dans l'année qui vient de finir. L'exercice 1893 ne fera pas exception aux précédents sous ce rapport, et nous sommes persuadés que l'avertissement du surintendant des finances de l'Etat de New-York a été oublié.

Dans son rapport sur l'exercice 1891, ce surintendant s'est élevé contre le développement malsain de la production.

Une pourra pas arrêter ce développement. C'est en quelque sorte la loi de l'existence des compagnies américaines. Beaucoup produisent pour en imposer au vulgaire, et par suite dépensent beaucoup et réduisent de plus en plus leurs distributions annuelles de bénéfices.

Placez en regard les productions de nos compagnies d'assurances sur la vie. Elles ont été légèrement supérieures, en général, à celles de 1891, mais elles n'ont rien d'insolite, aussi leurs dépenses sont-elles bien au-dessous de celles des compagnies américaines, et leurs proportions de bénéfices répartis aux assurés participants supérieures à celles de ces dernières.

A quoi servirait, quand on a auprès de soi des compagnies d'une notoriété aussi parfaite, d'aller porter à des compagnies étrangères, à l'existence aventureuse, des souscriptions qui ont pour objet la constitution du patrimoine de la famille, c'est-à-dire de l'avenir des siens ?

Le devoir du père de famille n'est pas seulement de s'assurer sur la vie, mais de s'assurer sûrement. Or il ne le remplit qu'avec une compagnie qui ne peut sous aucun rapport lui inspirer la moindre inquiétude.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 25 février 1893.

Gravures : Italie : Jubilé épiscopal de S. S. le pape Léon XIII : Célébration de la messe dans la Basilique de Saint-Pierre de Rome. — Portraits : La princesse Marie des Grâces, fiancée du prince Ferdinand de Bulgarie. — Beaux-Arts : Tableau de M. F. A. Bridgman : Passage de la mer Rouge. Pharaon poursuivant les Israélites. — Paris ; Les Petits Métiers : Chasse aux chauves-souris. — Pêche au dityque, etc. — Nécrologie : Mme Augustine Brohan. — Départements : Arrivée de moutons russes, à Marseille. — Les moutons sur le navire. — Dans le parc du môle B. — Russie : Fête donnée à St-Petersbourg, en l'honneur de l'Emir de Bocchara. — Dahomey : Occupation de Wydah. — Une rue d'Abomey-Calavi. — Une rue de Wydah.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par par Olivier Merson. — Etudes illustrées ; Les Petits Métiers, par Guy Tomel. — Monde scientifique, par H. Coupin. — Explication de gravures, Echecs, Rébus, Récréations de la famille, Choses et autres, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — Nouvelle en cours de publication : Miss Mary, par Bonsargent. — En supplément : Tante Irène, nouvelle de M. le comte de Maricourt, illustrations de Marold. Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1056^e livraison (25 février 1893). — Texte : Une Française au pôle Nord, par Pierre Maël. — A la recherche des valets, par St. J. de l'Escap. — L'Institut Pasteur, par Alexis Lemaître. — Les voitures électriques, par Daniel Bellet. — Treizième année, par J. Coignet. — La lenteur des trains en Russie, par Pierre de Mériel. — Une convocation, par Heinecke. — Chaque numéro, 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Busson, G. Vuillier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1677^e livraison (25 février 1893). — La mission Jean Dybowski vers

le Tchad, par M. Jean Dybowski. — Quinze gravures de Barbant, Thiriart, Gotorbe, Riou, A. Paris, Malteste, M^{me} Paule Crampel, Bazin, Barbotin, Boudier, Ruffe, et de Girardet et une carte.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Revue Universelle (INVENTIONS NOUVELLES). — Administration : 4, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris. — Sommaire du 20 février 1893. — Edition A (Les Inventions nouvelles). — Le canal de Kioto au Japon. — Un projet d'emplacement pour l'Exposition de 1900. — Propos du docteur : Des moyens d'arrêter les invasions du choléra. — Tribune des Inventeurs : Nouveau grisomètre. — Bicyclette sans chaîne et à changement de vitesse. — Indicateur électrique. — Four portatif. — Compteur de tours. — Chambre photographique rigide. — Tribune libre : L'ascension du ballon « Les Inventions Nouvelles ». — Tour du monde : Appui-bras mobile pour comptable. — Machine à tailler les crayons. — Correspondance de Roumanie. — Appareil à pétrir la pâte. — Economisateur universel. — Régulateur de niveau pour chaudières. — Jouets : Le mousquetaire au trot. — Machine à coudre pour fillettes.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 10 fr. Numéro spécimen : 25 centimes.

Edition G (Electricité). — Sommaire du 20 février 1893. — Contrôleur électrique des rondes (système de Poulpiquet). — Les usages de l'électricité dans une maison de campagne. — Rhéostat pour lampes à incandescence. — L'électrothermo-gravure. — Pile au sulfate de cuivre, à écoulement continu. — Outil pour enfoncer les cavaliers servant à fixer les conducteurs. — Rhéostat à liquide pour effets de scène au théâtre. — Cours d'électricité : Potentiel électrique. Différence de potentiel. — Force électro-motrice. — Unité de différence de potentiel. — Capacité électrostatique. — Travaux d'amateurs : Construction d'un électrophore. — Renseignements utiles : Matage des métaux. — Indicateur de pôle. — De l'emplacement des lampes et des abat-jour. — Calcul du nombre d'éléments de pile nécessaires pour alimenter une ou plusieurs lampes à incandescence. — Avantage de la lumière électrique au point de vue de l'hygiène.

Abonnement : Un an, 8 fr. ; Etranger, 8 fr. Numéro spécimen : 25 centimes.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie} 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux librairies des départements.

Pour dissimuler l'amertume de la quinine, les médecins formulent des pilules qui durcissent rapidement ou de volumineux cachets difficiles à avaler ; depuis que l'ancienne fabrique de Pelletier ou des trois cachets a mis sa célèbre quinine sous forme de petites capsules rondes, leurs formules portent : Capsules de Pelletier. Elles sont le plus puissant tonique, antinévralgique et fébrifuge connu.

Dans tous les cas où les pectoraux sont utiles et notamment contre les rhumes, toux d'irritation, grippe catarrhe bronchite, emphyseme, il n'est pas de médicaments plus recommandables que le Sirop de Regnaud et la Pâte de Regnaud. Par leur saveur agréable et leur constante efficacité, ils méritent d'être placés au premier rang des préparations du même genre, MAISON L. FRERE, A. CHAMPAGNY et Cie, successeurs, 19, RUE JACOB, PARIS, et dans la plupart des pharmacies.

C^{ie} des Chemins de fer de L'OUEST ALGÉRIEN

CONVERSION OU REMBOURSEMENT des 26.564 OBLIGATIONS 4 % en circulation

ÉMISSION DE 33.728 OBLIGATIONS 3 0/0 Garantie de l'Etat conformément aux lois spéciales

Faculté jusqu'au 5 mars, de convertir les obligations 4 0/0 en obligations 3 0/0, jouissance 1^{er} mars, à 427 fr. 50 c.; différence payée en espèces.

Toutes les obligations 4 0/0 non converties sont appelées au remboursement pour le 15 mars 1893 et cesseront de porter intérêts à cette date.

Voir affiche et prospectus pour détails, et pour le droit de souscription supplémentaire. Les diverses opérations seront faites.

à PARIS, au CRÉDIT ALGÉRIEN, 15, Place Vendôme EN PROVINCE, s'adresser aux Banquiers et notamment aux Banques chargées du paiement des coupons.

MM. GRIMAUT ET Cie sont les premiers qui ont fait connaître le Sirop de Raifort iodé qui a remplacé le sirop antiscorbutique et est devenu le meilleur substitutif de l'huile de foie de morue, ce qui lui a valu son nom dans la pharmacopée officielle. En exigeant leur nom dans les prospectus et les enveloppes bontons d'or qui entourent le flacon, on sera sûr d'éviter les mélanges incomplets que l'on délivre sous le nom de Sirop de Raifort iodé.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin, a coûté 100 fr.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL S'adresser au bureau du Journal du Lot.

COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER 1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889 12 & 14, PASSAGE JOUFFROY PARIS Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

ON DEMANDE pour une SOCIÉTÉ DE RENTES VIAGÈRES, des AGENTS GÉNÉRAUX pour chaque arrondissement. 175 francs par mois, indemnité de représentation et remise sur affaires. Références et solvabilité exigées. Ecrire : Directeur du Patriote Prévoyant, organe de Sociétés mutuelles, 5, rue St-Joseph, 5, Paris.

EXPOSITION CAHORS 1881 B. DOUCÈDE Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

sur un spécimen gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

OUTILS POUR AMATEURS et INDUSTRIE Fournitures pour DECOUPAGE TOUS MACHINES Catalogue, 500 figures, contre 25 cent. LE MELLE, breveté s. g. d. g. 3, r. de la Fidélité, PARIS

A Vendre IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPUS, etc. MÉDECIN DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENOIR, Médecin Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIGNES AMÉRICAINES GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT (SAUF VARIATIONS) HIVER 1892 — PRINTEMPS 1893 PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

Table with columns for VIGNES AMÉRICAINES (Boutures, Racinés) and PLANTS FRANÇAIS (Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre). Lists various grape varieties and their prices per 100 plants.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilogram.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Notre ouvrage Expériences pratiques sur la culture des vignes américaines est divisé en cinq parties : 1^{re} partie : Description des plants, division des terrains d'adaptation. — 2^e partie : Les meilleures modes de multiplication de la vigne. — 3^e partie : Etablissement du vignoble et culture de la vigne. — 4^e partie : Les meilleurs engrais à employer. — 5^e partie : Les maladies de la vigne et les principaux moyens de les combattre.

Rendus franco en gare de Cahors